

Je certifie ma production agricole et sa transformation

Renforcer le lien de confiance entre producteurs et consommateurs par une enquête basée sur des réglementations et sur un (ou plusieurs) cahiers des charges

**Le RIAM privilégie l'agriculture écologique et biologique, la juste rémunération au producteur et la juste consommation du consommateur et de ce fait, met en avant les circuits courts sans toutefois exclure les autres modes de commercialisation.*



La certification biologique par tiers au Maroc

Actuellement, ce sont des certificateurs étrangers qui fournissent la certification de production biologique au Maroc - il en existe 6 qui opèrent **sur base des cahiers des charges de l'agriculture biologique selon des référentiels européens, ou américains, ou japonais**. La superficie certifiée « bio » au Maroc, en augmentation, avoisine 70 000 ha dont 12 000 ha pour l'exportation.

La certification biologique *made in Morocco* arrive bientôt !

Certificateurs européens :

- Ecocert
- QUALITE France
- Institut méditerranéen de certification (IMC Italie)
- Société LACON MAROC Inspection et certification (Allemagne)
- Q.C & I (Allemagne)

La filière biologique au Maroc

Le Plan Maroc Vert, dans sa stratégie de développement de la filière biologique, vise la multiplication de la production par dix, soit 400.000 tonnes à l'horizon 2020 dont 85% au marché intérieur et 15% à l'exportation.



Depuis avril 2010, l'association Amabio officie pour le développement de la filière. Un contrat programme 2011-2020 accompagne cette filière qui a travaillé sur :

- Le renforcement de la composante recherche-développement visant à la valorisation des ressources locales et l'optimisation de la conduite technique en vue d'augmenter la productivité, la qualité et la compétitivité (Signature de la convention R&D avec le MAPM et avec l'INRA-ENAM-IAV). L'amélioration des conditions de valorisation, de commercialisation et de promotion des produits biologiques sur le marché national et international au travers d'études de marché, d'augmentation de l'offre et amélioration de la qualité et renforcement des campagnes de promotion et de marketing des produits biologiques
- L'amélioration des conditions cadre de la filière (cadre législatif et réglementaire national, programme de formation-encadrement, appui technique et institutionnel, incitation à la certification)

La constitution en association des 3 maillons productifs : --producteurs ANAPROBIO – transformateurs VALBIO – distributeurs et exportateurs ANADREXBio-- a permis de finaliser la création de l'interprofession FIMABIO en juin 2016 conformément à la loi 03-12 portant sur l'organisation interprofessionnelles



Contact : <http://fimabio.org/>

La certification biologique marocaine

La loi marocaine n°39-12 relative à la production biologique de produits agricoles et aquatiques est parue le 21 février 2013 au BO N°6128.

Elle est en cours de finalisation, comprenant 8 décrets d'application explicatifs sur les cahiers des charges et les agréments de certificateurs.



Réalisée par Le Réseau des initiatives agroécologiques au Maroc (RIAM) avec l'appui de l'Ambassade du Canada au Maroc pour le Programme d'Accompagnement de Porteurs de Projets en Agroécologie (PAPPA) - www.reseauriam.org - Facebook Agroécologie Maroc - reseauagroecologiemaroc@gmail.com



Quatre arrêtés promulgués :

- AGREMENT OCC
- CDC PRODUCTION VEGETALE
- LOGO BIO
- REGLEMENT INTERIEUR CNPB

Quatre en cours de promulgation au niveau du SGG

- CDC PRODUCTION ANIMALE
- CDC produits préparés
- CDC produits aquacoles
- Modalité de reconnaissance des équivalences

Le logo réglementaire marocain de l'agriculture biologique est validé.



Bientôt, tout produit bio importé devra présenter le logo bio marocain et les nombreux producteurs du Maroc pourront cette fois apposer eux aussi le logo bio marocain.

Un décret pour fixer les missions et la composition de la Commission Nationale de la Production Biologique (CNPB). Cette dernière sera chargée d'octroyer les agréments et d'autoriser les organismes tiers à délivrer la certification bio marocaine.

Les organismes de contrôle et de certification sont toutefois agréés par arrêté du ministre de l'Agriculture. Selon le projet de décret 2-13-358, un organisme de contrôle et de certification peut être agréé pour la certification d'un ou de plusieurs cahiers des charges types. Un arrêté de tutelle devra fixer par la suite les exigences en matière de compétences technique et humaine auxquelles doivent répondre les organismes de contrôle et de certification. L'agrément est attribué pour une durée de trois ans. Il est renouvelé, à la demande du bénéficiaire, dans les mêmes conditions que celles qui ont prévalu à sa délivrance.

Cette certification biologique comporte des avantages mais n'est pas sans contraintes, notamment au niveau des emballages et de démarches pour l'obtention de la certification.

Le système participatif de garantie agroécologique, une certification alternative



Parallèlement à la « certification qualité » obtenue d'un organisme certificateur tiers indépendant, (c'est à dire une attestation du respect d'une norme de qualité, autorisant l'utilisation d'un label garantissant la qualité d'un produit ou service auprès du consommateur), il existe de par le monde, un système collaboratif regroupant des organisations qui unissent leurs efforts afin d'offrir aux consommateurs ou usagers une forme alternative de garantie par rapport à la garantie par tiers payant.

« Les systèmes participatifs de garantie sont des systèmes d'assurance qualité (label, ou mention) orientés localement.

Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances. » (définition IFOAM, 2008).

Particulièrement adaptée aux marchés locaux et aux filières courtes, la commercialisation se faisant principalement en circuits courts (maximum un intermédiaire) comme les marchés locaux, vente à la ferme ou dans les magasins de proximité. Ils peuvent aussi compléter la certification par tiers avec un label associatif apportant des garanties et une transparence supplémentaires. Dans notre vision, les systèmes participatifs de garantie ont pour objectif de fournir une garantie crédible aux consommateurs demandeurs de produits agroécologiques, tout en resserrant les liens entre producteurs et consommateurs.

Les SPG permettent une participation directe des producteurs, des consommateurs et d'autres acteurs dans :

- le choix et l'élaboration du **cahier des charges** ;
- le développement et la mise en œuvre des procédures **de contrôle et de certification** ;
- les décisions **d'attribution du certificat et du label**.

L'une des forces du système participatif de garantie réside dans le fait que les producteurs et consommateurs concernés voient l'intérêt commun de travailler et progresser ensemble. **C'est un formidable outil d'évaluation, d'amélioration des pratiques économiques et écologiques et un espace d'échange collectif.**

Le SPG offre comme avantages d'économiser sur les coûts de contrôle et de certification, de permettre une mise en réseau des acteurs et un appui technique aux producteurs, de renforcer les dynamiques territoriales, de stimuler les démarches collectives de commercialisation et de sensibiliser le grand public

Des acteurs du RIAM ont mené une réflexion d'ordre plus théorique sur cette forme de garantie, des documents d'organisation ont été réalisés mais faute de disponibilité et de moyens, la phase d'essai sur le terrain n'a pas été mise en œuvre à ce jour au niveau du RIAM. La démarche collaborative de ce type de certification garde toute sa valeur et sera sans doute une demande émergente des acteurs locaux.

Ce type de certification a été réalisé par les réseaux associatif à l'échelle locale de Chefchaouen : expérience des « restaurants engagés de Chefchaouen ».

Le SPG du RIAM en action

Face au développement des circuits courts de commercialisation, le RIAM en collaboration avec le CIRAD, a décidé de porter le projet SPG jusqu'à sa réalisation positive et pérenne et sera le « propriétaire » du label SPG.

L'expérience pilote se construit, dans une première phase, autour de Rabat, avec des producteurs et consommateurs de la zone, dans une démarche participative de construction de la Charte, du cahier des charges et du processus d'organisation fonctionnelle.

Le SPG est bien plus qu'un label ou certification ! C'est aussi, basé sur une vision éthique humaniste, une démarche collective et partagée d'amélioration régulière et réciproque des pratiques agricoles et des relations humaines.



La bonne compréhension et la juste communication autour de ce SPG sont fondamentales et elles font l'objet de toute notre attention. Le RIAM encourage les producteurs et les consommateurs à rechercher les labels qui leur conviennent, l'un n'excluant pas l'autre, puisque chaque label ou certification s'appuie sur ses propres critères contenus dans ses cahiers des charges et renforce sa part de confiance (marque terroir ou marque qualité territoriale, certification biologique, ...)

Nous encourageons tous ceux qui le souhaitent à s'informer sur l'obtention de la certification biologique par tiers au Maroc, que ce soit pour le marché national ou international, et à se mettre en conformité avec les réglementations. Le RIAM s'inscrit dans une vision positive de diversité et de complémentarité.

Le système participatif de garantie dans le monde

- <https://www.ifoam.bio/fr/organic-policy-guarantee/participatory-guarantee-systems-pgs>
- http://infohub.ifoam.bio/sites/default/files/page/files/full-diversity-organic-agriculture-fr-web_0.pdf